



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-septième session

EUR/RC67/TD/3

Budapest (Hongrie), 11-14 septembre 2017

4 septembre 2017

170718

ORIGINAL : ANGLAIS

Séance d'information technique sur la réponse à la résistance aux antimicrobiens

Enseignements tirés de la lutte contre la tuberculose multirésistante

**Mercredi 13 septembre 2017
13 h 00-14 h 15, Bartók**

Contexte

1. Lors de la soixante et unième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CR61), en septembre 2011, les 53 États membres de la Région européenne ont adopté le Plan d'action stratégique européen sur la résistance aux antibiotiques (2011-2020) et le Plan d'action consolidé pour la prévention et la lutte contre la tuberculose multirésistante et ultrarésistante dans la Région européenne de l'OMS (2011-2015). L'objectif de ces deux plans d'action est de s'attaquer de façon globale aux facteurs complexes liés à la résistance des bactéries. La mise en œuvre de ces deux plans d'action a été entamée, facilitée et encadrée par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe grâce à un grand nombre d'activités menées au niveau des pays.

2. En mai 2015, la Soixante-huitième Assemblée mondiale de la santé a adopté le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Le but de ce plan d'action mondial est d'assurer, pour aussi longtemps que possible, la continuité d'un traitement et d'une prévention réussis des maladies infectieuses, avec des médicaments efficaces et sûrs qui sont de qualité garantie, utilisés de manière responsable et accessibles à tous ceux qui en ont besoin. Ce plan d'action mondial couvre la résistance aux antimicrobiens de manière détaillée, mais renvoie également à des plans d'action existants pour des maladies virales et parasitaires et des affections bactériennes, dont la tuberculose, le VIH et le paludisme.

3. En septembre 2015, le CR65 a adopté le Plan d'action pour la lutte contre la tuberculose dans la Région européenne de l'OMS 2016-2020, qui définit des orientations stratégiques et décrit les activités à mener par les acteurs concernés sur la base des enseignements acquis lors de la mise en œuvre du plan d'action consolidé. Le plan d'action consolidé (2011-2015) et le plan d'action contre la tuberculose (2016-2020) sont tous deux en concordance avec la Stratégie mondiale de lutte contre la tuberculose, approuvée par la Soixante-septième Assemblée mondiale de la santé en mai 2014.

4. Quoique le Plan d'action stratégique européen sur la résistance aux antibiotiques, adopté en 2011, précède de quatre ans le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, ses objectifs sont en parfaite concordance avec ceux du plan d'action mondial.

Dès lors, la mise en œuvre actuelle du plan d'action européen prépare les États membres de la Région à mettre à exécution le plan d'action mondial. Les efforts déployés par le Bureau régional et ses partenaires ont servi de guide et de source d'inspiration pour les activités et initiatives mondiales menées afin d'encadrer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action mondial.

Objectifs

5. Les objectifs de cette séance d'information technique sont les suivants :
- évoquer la mise en œuvre du Plan d'action stratégique européen sur la résistance aux antibiotiques (2011-2020) ;
 - exploiter, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique européen sur la résistance aux antibiotiques (2011-2020) et du Plan d'action pour la lutte contre la tuberculose dans la Région européenne de l'OMS 2016-2020, les enseignements acquis en matière de lutte contre la tuberculose multirésistante et de résistance aux antimicrobiens, grâce à la diffusion des expériences faites par les États membres ;
 - tirer des enseignements de l'expérience des organisations partenaires et mettre à profit ces leçons dans le cadre des mesures stratégiques relatives à la résistance aux antimicrobiens en général et à la tuberculose multirésistante en particulier.

Résultats escomptés

6. Le principal résultat escompté lors de la séance d'information technique est d'améliorer la compréhension des plans d'action régionaux et de discuter des points communs entre les principaux objectifs et orientations stratégiques de ces plans. Les participants seront mis au courant de l'évolution de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique européen sur la résistance aux antibiotiques. Les enseignements acquis lors de la mise en œuvre des plans d'action dans les États membres, à savoir par exemple les principaux obstacles rencontrés et les mesures clés proposées pour faciliter cette mise en œuvre, seront présentés et feront l'objet d'une discussion.

7. Le résultat final sera d'inciter les États membres à rapprocher ces deux plans d'action pour tirer parti des points communs, à savoir des éléments et des enseignements acquis au niveau national (mise en œuvre de systèmes nationaux de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, amélioration des capacités diagnostiques, sensibilisation des professionnels et du grand public, appel en direction de multiples acteurs concernés pour qu'ils participent à des activités de mise en œuvre, etc.).

Programme provisoire

Durée	Thème/orateur
10 min.	Accueil et exposé informatif par le Bureau régional de l’OMS pour l’Europe
5 min.	Intervention de la Commission européenne et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (à confirmer)
5 min.	Intervention par l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (à confirmer)
30 min.	Table ronde avec des États membres <ul style="list-style-type: none">• Quels sont les principaux problèmes et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des plans d’action régionaux contre la résistance aux antimicrobiens et la tuberculose multirésistante ?• En se basant sur la discussion relative aux enseignements acquis, quels sont les facteurs qui pourraient améliorer la mise en œuvre ?• Quel soutien le Bureau régional pourrait-il encore apporter aux États membres afin qu’ils puissent surmonter les difficultés et les obstacles ?
20 min.	Débat général avec l’assistance, dirigé par les modérateurs
5 min.	Récapitulatif et étapes suivantes, par les modérateurs

= = =